



Conseil du développement industriel

Quarante-neuvième session

Vienne, 12-15 juillet 2021

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Activités d'évaluation et de contrôle interne

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport, publié sous la cote IDB.48/23, des informations sur les activités de contrôle interne, conformément aux décisions IDB.44/Dec.3 et IDB.48/Dec.10.

I. Rappel

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume les fonctions de contrôle, qui comprennent l'audit interne, l'enquête et l'évaluation. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'enquête et d'évaluation, le but étant de donner plus de valeur, d'efficacité et d'efficacités aux opérations, au dispositif de contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion axée sur les résultats et à la gouvernance de l'ONUDI. Le Bureau assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI) et exécute les travaux de secrétariat du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (le Comité de contrôle).
2. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne se compose de deux divisions : la Division de l'évaluation indépendante et la Division du contrôle interne.
3. La fonction de contrôle interne (qui comprend l'audit interne et l'enquête) est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne¹, le Manuel de l'audit interne et les Lignes directrices relatives aux enquêtes. Une politique d'audit interne et une politique d'enquête annexes à la Charte sont en cours de finalisation.
4. Actuellement, 5,5 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux sont inscrits au budget au titre des fonctions d'audit interne et d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ; ils sont occupés par le Chef du Bureau,

¹ Circulaire du Directeur général DGB/2020/11.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



3 auditeurs et auditrices, 1 enquêtrice et 2 membres du personnel d'appui. D'après la formule préconisée par le CCI², l'effectif des administrateurs dans les services d'audit interne à l'ONUDI devrait être compris entre 6 et 11 personnes, alors qu'il est actuellement de 4 personnes.

II. Réalisations essentielles en 2020

5. Cadre d'action du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne : Une étape décisive a été franchie en 2020 avec l'approbation de la Charte révisée du Bureau par le Conseil du développement industriel à sa quarante-huitième session (décision IDB.48/Dec.10). Par cette mesure, l'ONUDI a donné suite aux recommandations du CCI, regroupé les fonctions de contrôle et assuré leur efficacité. Cette réalisation importante a bénéficié des contributions et des orientations précieuses du Comité de contrôle, dont les termes de référence ont été approuvés par le Conseil à la même session (décision IDB.48/Dec.5). L'adjonction des fonctions d'évaluation et d'enquête au mandat du Comité de contrôle a permis de l'aligner sur les meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies.

6. Stratégie du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne : La stratégie du Bureau pour 2020-2024, parue en février 2020, constitue un cadre de gestion et de responsabilité essentiel et un plan d'action indiquant au Bureau la marche à suivre pour donner plus de valeur à l'action menée par l'ONUDI pour réaliser ses buts et objectifs. Cette stratégie a été utilisée, comme prévu, pour l'élaboration et la mise à jour des plans de travail du Bureau ainsi qu'à des fins de suivi et de communication d'informations.

7. Services du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne salués par le CCI comme des « pratiques de référence » du système des Nations Unies : Dans son rapport intitulé *Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies*, paru en octobre 2020, le CCI a vu dans le travail de synthèse effectué en 2019 par le Bureau en matière d'audit interne et dans les mesures prises par la Direction une belle illustration du rôle actif que pouvait jouer l'audit interne dans l'amélioration des procédures de gestion des risques institutionnels.

III. Vue d'ensemble des travaux de contrôle interne menés par le Bureau en 2020

8. Après que la pandémie de COVID-19 a éclaté, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a adapté ses activités avec beaucoup de souplesse pour aider le personnel à réagir rapidement face à la crise. Il a notamment contribué à la révision du plan de continuité des opérations (sur la base de l'audit de la gestion de la continuité des opérations mené en 2019) et de la politique de gestion des risques institutionnels, et élaboré une carte des assurances pour aider la Direction à évaluer les risques et les lacunes des mesures qu'elle avait prises pour lutter contre la pandémie.

9. Le Comité de contrôle a approuvé la carte des assurances que le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne avait créée expressément dans le contexte de la COVID-19, et l'a qualifiée d'« exemplaire » et de « pratique de référence » car il s'agissait d'un des outils les plus pratiques qu'il ait vu récemment. Cette carte des assurances, comme le modèle des trois lignes de maîtrise des risques sur lequel elle repose, ont été intégrés aux projets de dispositif de contrôle interne, de dispositif d'application du principe de responsabilité et de politique de gestion des risques institutionnels qui ont été publiés en janvier 2021.

10. En 2020, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a ajouté de la valeur aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de

² JIU/2010/5, annexes, tableau 1.

l'Organisation à l'aide des services d'assurance et de conseil de la fonction d'audit interne. Pour ce faire :

a) Six audits ont été entrepris, dont deux concernaient des domaines critiques – la sécurité informatique et la communication d'informations aux donateurs – et apportaient des orientations stratégiques. Les résultats de l'audit sur la communication d'informations aux donateurs sont actuellement pris en compte par l'équipe spéciale interne chargée de la coopération technique pour élaborer de nouvelles directives sur la coopération technique. Les autres audits portaient sur le Bureau de pays au Sénégal, le Bureau de pays au Cambodge, les états financiers du Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants et les services de restauration. Ces rapports sont disponibles, dans leur version intégrale, sur l'extranet de l'ONUDI ;

b) Quatre rapports d'enquête ont été effectués ; et

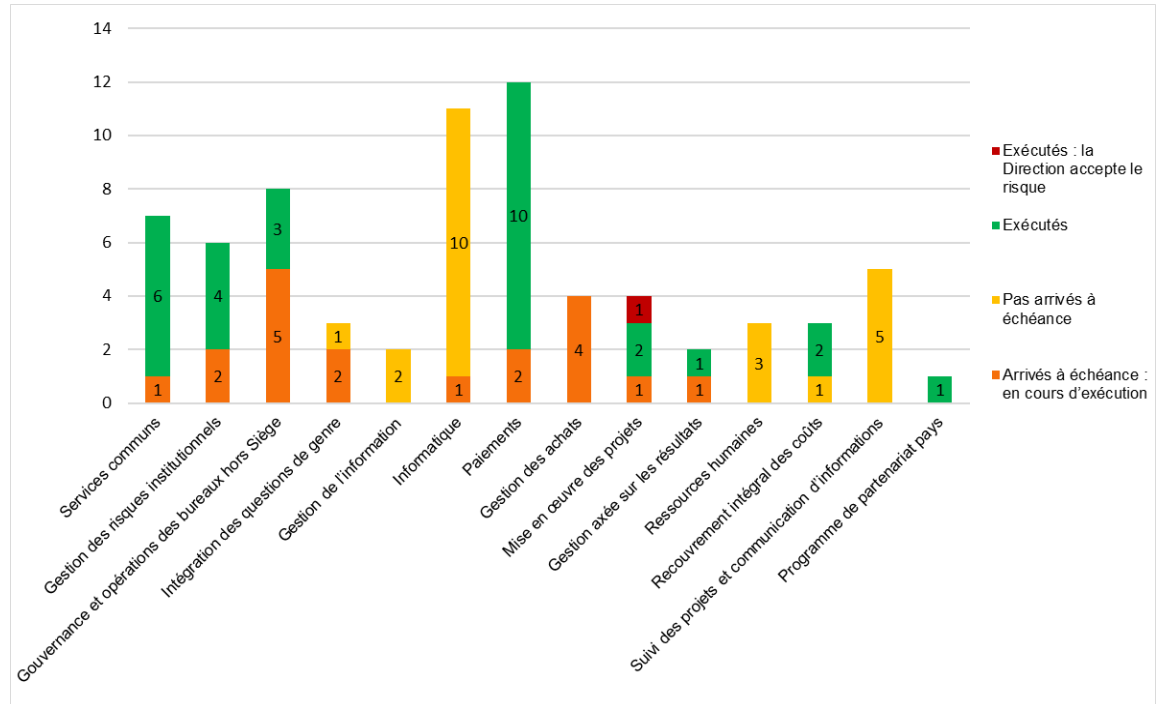
c) Des contributions ont été apportées à des activités consultatives importantes, dans le cadre, entre autres, de l'élaboration du dispositif de contrôle interne, du dispositif d'application du principe de responsabilité, du guide du réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, des principes directeurs du Programme de partenariat pays et du guide des bureaux hors Siège, de l'auto-évaluation de la conformité aux normes fiduciaires minimales actualisées du Fonds pour l'environnement mondial, et de l'examen par des pairs mené au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Des contributions ont également été apportées aux travaux de groupes de travail ou d'équipes spéciales sur l'optimisation des ressources destinées à la coopération technique, sur la budgétisation axée sur les résultats et sur les directives concernant la coopération technique.

11. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assure qu'en 2020, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans l'exécution de ses activités d'audit interne et d'enquête, mais il signale que des restrictions budgétaires ont limité sa marge de manœuvre.

IV. Exécution des plans d'action en matière de gestion

12. En 2020, la Direction de l'ONUDI a exécuté 4 des 31 nouveaux plans d'action en matière de gestion. Au 31 décembre 2020, on en comptait 71 en tout, dont 19 devaient être exécutés en 2020 et 52 en 2021. Une analyse de l'exécution des plans d'action par processus opérationnel est présentée en figure 1. En 2020, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a coopéré encore plus activement avec la Coordinatrice principale de l'application des recommandations d'audit, pour préparer le terrain avant de faire rapport au Conseil exécutif et de mettre en place, pour que l'équipe de direction l'examine, une approche plus systématique et globale du suivi de l'application de l'ensemble des recommandations, y compris celles formulées par le Commissaire aux comptes et le CCI.

Figure 1
Exécution des plans d'action en matière de gestion au 31 décembre 2020



V. Coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes de contrôle

13. Une participation active aux travaux des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies a continué de faire partie de la fonction de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne. Par ailleurs, des consultations ont été organisées avec les auditeurs externes pour parler des plans de travail, élargir la couverture des activités d'assurance et coopérer dans des domaines tels que la sécurité informatique, afin de favoriser une utilisation rationnelle de ressources limitées et d'éviter les doubles emplois.

VI. Renforcement de la gouvernance des services de contrôle interne

14. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a consulté régulièrement le Comité de contrôle et travaillé en étroite coordination avec lui. Il a exécuté des travaux de secrétariat lors des réunions du Comité de contrôle et facilité les échanges de ce dernier avec l'équipe de direction et les États Membres, pour l'aider à conduire ses activités et à fournir des avis au Conseil du développement industriel et à l'Organisation.

15. Les capacités du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne ont été renforcées depuis que six de ses membres ont obtenu le certificat d'« expert agréé en lutte antifraude ».

VII. Perspectives

16. Les services de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continueront d'agir pour s'acquitter de leur mandat et améliorer sans cesse leur capacité à fournir des services propres à améliorer la gouvernance, le contrôle, la prise

de décisions en matière de gestion et le respect du principe de responsabilité à l'ONUDI. Compte tenu des mesures mises en place dans le contexte de la COVID-19 et de la stratégie du Bureau, le plan de travail relatif à l'audit interne pour 2021 continue d'être aligné sur les priorités et objectifs stratégiques de l'ONUDI, sur la base d'une estimation rigoureuse des risques. Ce plan prévoit un examen de la procédure de recouvrement intégral des coûts du point de vue des assurances, et des conseils sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 (en coopération avec les services d'évaluation) ainsi que sur les compétences de l'ONUDI. Il prévoit également un audit de bureau de pays, qui pourra, en fonction de la situation, être effectué à distance. Pour améliorer leur efficacité et leur efficacité, les services d'audit adopteront un logiciel plus moderne et de nouveaux outils.

17. Comme l'ont noté le Commissaire aux comptes, le Comité de contrôle et le CCI, le manque de ressources continue de limiter la marge de manœuvre du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne. En effet, aucune augmentation notable des ressources n'étant prévue, les services de contrôle interne ne sont pas en mesure de prendre pleinement en charge, dans le cadre de leur plan de travail, toutes les activités présentant un niveau de risque et de priorité élevé qui ont été recensées.

18. Plus que jamais, la capacité des services de contrôle interne et d'évaluation à aider l'Organisation de manière efficace, indépendante, crédible et objective à atteindre ses buts dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'ils reçoivent de l'équipe de direction et des États Membres de l'ONUDI.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

19. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.